



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 27 janvier 2010

CS – 1.08

**Participation versée à la Mutame –
Exercice 2010**

RAPPORT

Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Une convention a été conclue avec la MUTAME, de façon à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture complémentaire pour les risques médicochirurgicaux.

Dans le cadre de cette convention, le S.E.R.T.R.I.D. verse à la MUTAME une participation annuelle à hauteur de 25% des cotisations des adhérents et de leurs ayants droit.

Ainsi, au titre de l'année 2010, le montant de cette participation s'élève à 8 477 €.

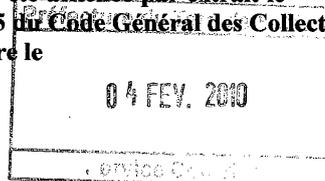
Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget 2010.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE le Comité Syndical :

- AUTORISE le versement d'une participation de 8 477 € à la MUTAME au titre de l'exercice 2010.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 27 janvier 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le**



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**

Leouahdi Selim GUEMAZI